



PROCÈS-VERBAL de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
En date du 1^{er} JUIN 2011

Le premier juin deux mille onze à dix huit heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Roger BRUNEL, Maire de la Commune de Portel-des-Corbières.

Secrétaire de séance : Yolande BERGER a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Date de la convocation : 26 mai 2011

Membres Présents : MMES ALLOUL – BERGER – MALLET - MARTY - PASCAL - TENA et MMRS BRUNEL – CARBOU – CARLA – SERRAL - AUZOLLE Henri – AUZOLLE Nicolas – FERRANDEZ - LINARES – TEXIER

Absents excusés et représentés : 0

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	15
Nombre de membres représentés :	0
Nombre de membres absents :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Approbation, à l'Unanimité, du compte rendu et des délibérations du Conseil Municipal du 20 avril 2011.

*Monsieur le Maire sollicite ses collègues afin qu'un point supplémentaire soit inscrit à l'ordre du jour :
- participation de budget annexe « CLAMP » au SIVU pour l'année 2011*

Adopté à l'Unanimité

M. le Maire expose à ses collègues les divers dossiers qui solliciteront l'approbation des membres du Conseil Municipal, par délibération :

Administration Générale

1. Tableau des effectifs

Le conseil municipal du 20 avril 2011 a approuvé le tableau des emplois.

Afin de permettre la nomination des agents à la suite d'une promotion de grade par la Commission Administrative Paritaire, en date du 07 avril 2011, il convient de modifier ce tableau notamment avec la création d'emplois correspondants aux grades d'avancement.

Cette modification concerne la promotion d'un grade de catégorie B3.

Procédure de vote :

Le Conseil après en avoir délibéré, décide à l'Unanimité :

- la nomination d'un grade de rédacteur, catégorie B3, à compter du 1er mai 2011***
- la prise en compte de la modification du tableau des effectifs à compter du 1er mai 2011 comme suit :***

GRADE PAR FILIERE	CATEGORIE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché	A	1TC	0
Rédacteur chef	B	1TC	1
Rédacteur	B	1TC	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1TC	0
Adjoint administratif de 1ère classe	C	1TC	0



Adjoint administratif de 2ème classe	C	1TNC	1
Adjoint administratif de 2ème classe	C	1TC	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Gardien de police municipale	C	1TC	0
Brigadier de police municipale	C	1TC	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe	C	1TC	0
Agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe	C	1TC	0
FILIERE ANIMATION			
Adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet	C	1TNC	1
Adjoint d'animation de 2ème classe à temps complet	C	1TC	0
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique de 2ème classe	C	2TNC	2
Adjoint technique de 2ème classe	C	6TC	5

2. Convention pour la location ou la mise à disposition ponctuelle du site de Notre Dame des Oubiels

La commune est quelquefois sollicitée pour la location du site de Notre Dame des Oubiels.

Ce site est protégé et ces locations ne pourraient être accordées qu'à titre tout à fait exceptionnel, uniquement pour des apéritifs et non des repas.

L'avis de la direction régionale des affaires culturelles du Languedoc-Roussillon, notamment le service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Aude, a été émis le 27 mai 2011,

Les occupants du site ne devront pas pénétrer au cœur de la nef, par mesure de sécurité.

Ce site serait mis gracieusement à la disposition des administrés portelais. Un coût de location serait fixé à 300,00 € pour les particuliers non-résidents et non contribuables sur la commune, sous réserve des disponibilités,

Une convention d'utilisation de ce site sera établie et une caution de 200 € sera appliquée, laquelle sera restituée après constat, par une personne assermentée, de la propreté des lieux et de l'absence de dégradation,

Procédure de vote :

Le Conseil après en avoir délibéré, décide à l'Unanimité :

- De mettre à disposition gracieusement le site pour les administrés,***
- De louer le site aux particuliers non-résidents et non contribuables sur la commune, sous réserve des disponibilités pour un coût de 300,00 €,***
- D'établir une convention entre la mairie et les utilisateurs,***
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention,***
- D'appliquer une caution de 200 € qui sera restituée après constat, par personne assermentée, de la propreté des lieux et de l'absence de dégradation.***

Finances Communales

3. Vente du matériel d'arrosage

Un matériel d'arrosage, avec enrouleur, a été mis en vente.

Un club sportif situé à PETIT BERSAC 24600 a fait une proposition d'acquisition pour 1 800 € TTC qui a été acceptée par la Mairie le 09 mai 2011.



Procédure de vote :

Le Conseil après en avoir délibéré, décide à l'Unanimité :

- **D'accepter l'encaissement d'un chèque d'une valeur de 1 800 € TTC de l'APAC FLUX BORDEAUX pour la vente d'un matériel d'arrosage,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à établir le titre de recette correspondant.**

4. Sinistre d'un panneau de signalisation : remboursement des dégradations

Un sinistre est survenu, le 22 avril 2011, au niveau d'un panneau de signalisation situé sur le terre-plein carrefour : chemin de La Bade - Avenue des Corbières ».

L'auteur du sinistre a reconnu les faits. L'estimatif des dégâts était de 160,83 € TTC.

L'intéressé a établi un chèque bancaire du montant concerné.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal délibère et décide à l'Unanimité,

- **D'accepter le remboursement du sinistre d'un panneau de signalisation pour un montant de 160,83 € TTC,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à établir le titre de recette correspondant.**

Travaux — voirie

5. Pôle commercial : désistement de l'entreprise de peinture et attribution d'un nouveau marché

Le conseil municipal du 13 avril 2010 avait attribué les lots des différents marchés pour la réalisation du pôle commercial, notamment le lot n° 15 « peinture » à l'entreprise CHINAUD.

Par courrier en recommandé avec accusé de réception, en date du 05 mai 2011 de la SARL Michel CHINAUD indiquait l'impossibilité d'effectuer les travaux,

Le maître d'œuvre a procédé à la consultation des entreprises ayant soumissionné et, seule, l'entreprise PAYA était disponible pour commencer le chantier immédiatement, pour une durée de 6 semaines et sur la base du prix initialement consenti par l'entreprise CHINAUD, soit 26 927,23 € TTC (21 987,65 € H.T.),

La commission d'appel d'offres en date du 30 mai 2011, a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal délibère et décide à l'Unanimité,

- **d'attribuer le marché « lot 15 - peinture » à l'entreprise PAYA pour un montant de 21 987,65 € H.T. soit 26 927,23 € TTC,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et toutes les pièces s'y rapportant.**

Environnement

6. Projet de parc éolien : promesse de bail emphytéotique

Un projet d'un parc éolien est proposé par la Société EDF EN France sur le Territoire de la Commune. Dans ce cadre, la signature d'une promesse de bail (*ce document a été transmis à chaque membre du conseil avec la convocation*) relative aux terrains soumis au projet est demandée par la société EDF EN France.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal délibère et décide à l'Unanimité,

- **D'émettre un avis favorable de principe sur le projet de construction d'un Parc éolien sur le territoire de la Commune, au profit exclusif de la Société EDF EN France,**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la promesse de bail (le projet de promesse de bail ayant pu être consulté par les conseillers municipaux en cours de séance) avec la société EDF EN France et tout autre document s'y afférant ou afférent au projet de construction d'un parc éolien sur le territoire de la Commune,**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la promesse de bail,**
- **D'autoriser la société EDF EN France à installer un mât de mesure de 50m sur des terrains situés au lieu dit « Pla du Couloubret », afin de valider le potentiel éolien du site.**



Urbanisme

7. Dossiers divers

Compte-rendu de la commission d'urbanisme du 24 mai 2011 :

- CUa 4
- DP 3
- PC 1 et 2 modificatifs

Avis des membres du Conseil : favorable

D.P.U. 3

Personne ne veut préempter ? NON

Divers

8. Contrat pour un emploi saisonnier « animatrice, accueil du CLAMP/CLAE et agent de service : *adopté à l'Unanimité*

9. Rapport d'activités 2010 du Comité Régional du Tourisme Languedoc-Roussillon

10. Rapport annuel 2010 de délégataire sur la gestion du service de l'assainissement

11. Bilan de la mission d'animation assurée en 2010 par l'Association Départementale des Comités Communaux de Feux de Forêt de l'Aude

Monsieur le Maire rappelle qu'une journée de formation, avec tous les bénévoles, se déroulera le 11 juin 2011 sur la commune.

12. Participation du budget annexe du CLAMP au S.I.V.U. : année 2011

Comme chaque année, il convient de décider de la participation financière de la commune au S.I.V.U. (*via le budget annexe du CLAMP*).

Le calcul pris en compte pour le nombre d'enfants, est la base de l'INSEE, conformément à l'article 10 des statuts du SIVU approuvés par le conseil municipal le 29 août 2005.

Pour l'année 2011, une participation de 27.00 € par enfant est demandée pour le fonctionnement de cette structure sur la base 252 enfants (INSEE 2008), ce qui représente un montant de 6 804 €.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal délibère et décide à l'Unanimité,

- *De voter la participation du budget CLAMP vers le SIVU de 27.00 € par enfant, pour 252 enfants, soit 6 804 €.*

Interventions diverses :

- Calendrier des festivités estivales sera distribué, semaine 23.
- RD611A : une convention est établie entre le département et la commune pour délégation de maîtrise d'ouvrage
- Festival des Identités terre : une convention est établie entre le Parc Naturel Régional et la Commune pour l'année 2011. Il se déroulera cette année le 02 octobre 2011.
- Pôle commercial, épicerie : un bail commercial sera signé chez Maître LAFFON, Notaire, entre la Commune, représentée par Monsieur Roger BRUNEL, Maire, et le futur gérant, Monsieur THIVOLET. Il commencera à courir à compter du 1^{er} juillet 2011 : *adopté à l'Unanimité*

Le prochain conseil est fixé au Mercredi 06 juillet 2011 à 18 H 15

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 Heures 20